

<h1 style="margin: 0;">sana</h1> <p style="margin: 0;"><i>Les techniques du soudage</i></p>	<h2 style="margin: 0;">FICHE – MOD-047 Rev.5</h2> <h3 style="margin: 0;">OUVERTURE DE COMPTE CLIENT</h3> <p style="margin: 0;"> <input type="checkbox"/> UTILISATEUR* <input type="checkbox"/> REVENDEUR* </p>	<p style="margin: 0; font-size: small;"> Parc d'Activités B.P. n°8 59175 TEMPLEMARS Tél : 03.20.18.30.80 Fax : 03.20.18.30.98 e-mail : lille@sana.tm.fr </p>
---	---	---

Cette demande d'ouverture de compte client n'est valide que si elle est visée par le client et accompagnée des pièces suivantes : RIB (un ou plusieurs) et Acceptation de la Clause de Réserve de Propriété (suivant modèle MOD-048). Le compte informatique ne sera ouvert qu'après validation de ces documents par la Comptabilité.

SOCIETE :	SIRET :
APE :	Code Iden TVA :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Télécopie :
Adresse e-mail du service achats :	

CONDITIONS DE REGLEMENT - ENCOURS (à indiquer après accord entre client et comptabilité SANA)

Mode paiement * :	Echéance :
Encours accordé** :	

* : Chèque(30 jours maxi) virement bancaire ou postal, BAO, LCR acceptée, LCR directe
 **: Tout dépassement d'encours doit être négocié avec la comptabilité. Sans accord de celle-ci, un paiement comptant sera exigé.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Présentation du bon de livraison	: <input type="checkbox"/> CHIFFRE	: <input type="checkbox"/> NON CHIFFRE	: <input type="checkbox"/>
Nombre d'exemplaires facture	: <input type="checkbox"/> 2	: <input type="checkbox"/> 3	: <input type="checkbox"/> Autre :
Forme de la facture	: <input type="checkbox"/> 1 par commande	: <input type="checkbox"/> 1 par relevé (si relevé)	
Fréquence du relevé (si relevé)	: <input type="checkbox"/> 1 par semaine	: <input type="checkbox"/> 1 par quinzaine	: <input type="checkbox"/> 1 par mois
Adresse de livraison : (si différente ci-dessus)			
Nom du correspondant principal :			

AFFECTATION STATISTIQUES (interne SANA)

Code agence :	Code représentant :	Catégorie :
Catégories : 1 = Client utilisateur, 2 = Grosse industrie, 3 = Robotique, 4 = Revendeur, 6 = Administration, 7 = Enseignement, 8 = Export		

CONDITIONS DE VENTE (interne SANA - Cocher la case correspondante)

<input type="checkbox"/> Conditions de base UTILISATEUR (990 100)	<input type="checkbox"/> Conditions de base REVENDEUR (999 000)
Toutes les autres conditions de vente doivent être mises à jour par le SERVICE COMMERCIAL.	

ACCORD CLIENT

<p>Je soussigné(e) , Mr / Mme</p> <p>exerçant la fonction de</p> <p>et habilité(e) à le faire, accepte toutes les conditions précisées ci-dessus et en particulier celles de paiement et d'encours ainsi que le contenu de nos Conditions Générales de Vente et de Livraison.</p> <p style="text-align: center;"><u>Signature et cachet commercial obligatoire ci-contre</u></p>

DATE ET VISA DEMANDEUR	VISA DIRECTEUR AGENCE	VISA COMPTABILITE

Ouverture de compte DISTEL réalisée le par Visa :

Une copie de cette fiche doit être retournée au demandeur après ouverture du compte informatique

sana*Les techniques
du soudage***CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Loi n° 80 335 du 12 Mai 1980 – MOD-048 Rev 2

Parc d'Activités
B.P. n°8
59175 TEMPLEMARS
Tél : 03.20.18.30.80
Fax : 03.20.18.30.98

La société SANA, dont le siège social est situé à Templemars (NORD) se réserve la propriété de toutes les marchandises livrées à la société :

ci-après dénommée son client, jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix convenu, toutes taxes comprises.

La garde des marchandises est transférée à l'acheteur dès la sortie des entrepôts de la société SANA, indépendamment des conditions de port et de livraison accordées.

En cas de non-paiement total ou partiel du montant à l'échéance convenue, pour quelque cause que ce soit, la société SANA a, de convention expresse et sans autre formalité, la faculté de reprendre physiquement possession des marchandises, aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Pour les marchandises qui ne sont pas strictement identifiables (ne comportant pas de numéro de série), la réserve de propriété s'étend aux articles de même référence qui ont également été livrés par nos soins.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises livrées contre tous risques de dommages ou de responsabilité pouvant être causés ou subis par les marchandises.

De convention expresse, cette clause signée par le client de la société SANA est valable pendant toute la durée des transactions, même si les bons de commande du client refusent cette dite clause. La présente clause ne deviendra caduque qu'après accord écrit de la société SANA.

Fait à,
(en 2 exemplaires)

le//

Pour la société (cachet et signature)

Pour la SANA

(Nom et fonction du signataire autorisé à signer cette clause, toute fausse déclaration étant de nature à engager la responsabilité de l'auteur)